



PROJET DE FONCTIONNEMENT

Nom du relais petite enfance : RPE Cadoule Bérange

Gestionnaire du relais petite enfance : Mairie de Vendargues

Période contractuelle : 2023 – 2027



Équipement financé par la Cnaf

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE.....	2
1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance	3
2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet.....	4
2.1. Les moyens humains :	4
2.2. Le planning et les actions :	5
2.3. Les locaux	6
2.4. Le matériel.....	8
3. Le contexte territorial du Relais	8
4. La formalisation du projet	10
4.1. L'information et l'accompagnement des familles	10
➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire.....	10
➤ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne	14
➤ Le guichet unique d'information (mission renforcée).....	15
➤ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	15
➤ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur	17
4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels	19
➤ Informer les professionnels sur le métier	19
➤ Informer et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr	21
➤ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels.....	22
➤ Organiser des ateliers d'éveil	23
➤ L'analyse de la pratique (mission renforcée) :	27
➤ Accompagner le parcours de formation des professionnels.....	27
Envoie par mail des plannings des organismes de formation.....	28
➤ Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels	29
➤ Promouvoir le métier d'assistant maternel.....	31
➤ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :	32

PRÉAMBULE

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur la période contractuelle. Il est élaboré conjointement par l'animateur et le gestionnaire du Rpe, avec l'accompagnement de la Caf. Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Dans le prolongement de celui-ci, il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part et des professionnels¹ de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

Le projet de fonctionnement constitue la feuille de route du relais petite enfance sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet.

Le projet est validé par le conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire et le Rpe bénéficie de la prestation de service de la branche Famille et du bonus « mission renforcée », le cas échéant.

¹Selon l'article L. 214-2-1 du Casf, le Rpe accompagne les assistants maternels et peut accompagner les professionnels de la garde d'enfants à domicile.

1. Les caractéristiques administratives du relais petite enfance

Nom du relais :	
Adresse administrative : Avenue G. Brassens - 34740 Vendargues	
Numéro(s) de téléphone : 04.67.70.03.99	06.31.00.22.27
Adresse email : rpe@vendargues.fr	
Date de création : 01/06/2016	

Gestionnaire :
Nature juridique : Mairie de Vendargues
Adresse : 1 Place de l'hôtel de ville - 34740 Vendargues
Nom du responsable hiérarchique de l'animateur : Guy LAURET, Maire de Vendargues
Coordonnées de contact : 04 67 70 87 09

Communes et intercommunalités couvertes par le relais
Saint-Brès
Vendargues

2. Fonctionnement du relais et moyens au service du projet

2.1. Les moyens humains :

Les animateurs du relais			
Nom - Prénom	MORRA Sophie	GUEGUEN Caroline	
Date d'embauche	01/06/2016	21/08/2024	
Formation initiale	Diplôme d'État Éducatrice de Jeunes Enfants	Diplôme d'État Éducatrice de Jeunes Enfants	
Expérience(s) professionnelle antérieure	EAJE municipal : EJE directrice adjointe, EJE responsable de secteur, EJE de terrain	Micro-crèches, hôpital, directrice adjointe multi accueil, animatrice de RPE	
Durée de travail hebdomadaire au Relais	31.5h 0.9 ETP	14h 0.4 ETP	
Formation continue envisagée	Plusieurs temps de formation chaque année selon les possibilités d'inscription.	Plusieurs temps de formation chaque année selon les possibilités d'inscription.	

Joindre les fiches de postes au projet de fonctionnement.

Si une augmentation du temps de travail de(s) animateur(s) ou une nouvelle embauche est envisagée sur la période, précisez la date prévisionnelle (mois et année) ainsi que le nombre d'etp.

Diminution du temps de travail de Mme MORRA (0,90 ETP), embauche d'une deuxième animatrice à 0.4 ETP dès le 1^{er} mai 2025.

Pour rappel, la prestation de service Rpe est calculée sur la base d'un nombre d'Etp d'animateur de Rpe validé par le Conseil d'administration de la Caf ; en cas de projet d'augmentation d'Etp, le gestionnaire devra en informer la Caf.

Autres personnels du relais			
Fonction	Agent d'entretien	Directeur Général des Services	
Temps de travail affecté au Relais (en h/semaine)	Nettoyage 2 fois par semaine des locaux (3,5h/sem – 0,1 Etp)		

2.2. Le planning et les actions :

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
Sophie : 31h30		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	8h30-12h30	8h30-12h30	Fermé	8h30-12h30	8h30-12h30	Fermé
	Tâches	Animation collective / Partenariats / Projets / Accueil physique ou téléphonique	Animation collective / Partenariats / Projets / Accueil physique ou téléphonique	/	Animation collective / Partenariats / Projets / Accueil physique ou téléphonique	Animation collective / Partenariats / Projets / Accueil physique ou téléphonique	/
Après - midi	Horaires	13h15-17h	13h15-18h30	/	13h15-16h30	13h15-16h30	Fermé
	Tâches	Accueil physique Ou téléphonique Temps administratif	Accueil physique Ou téléphonique Temps administratif	/	Accueil physique Ou téléphonique Temps administratif	Accueil physique Ou téléphonique Temps administratif	/
Total heures		7h45	9h15	/	7h15	7h15	/

Si plusieurs activités sont réalisées en même temps par différents animateurs, précisez l'ensemble des activités dans les cases.

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du relais sur la durée du projet							
Caroline : 14h		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin	Horaires	/	/	Fermé	8h30-12h15	8h30-12h15	Fermé
	Tâches	/	/	/	Animation collective / Partenariats / Projets / Accueil physique ou téléphonique	Animation collective / Partenariats / Projets / Accueil physique ou téléphonique	/
Après - midi	Horaires	/	/	13h30-16h30	13h30-17h	/	Fermé
	Tâches	/	/	Accueil physique Ou téléphonique Temps administratif	Accueil physique Ou téléphonique Temps administratif	/	/
Total heures		/	/	3h	7h15	3h45	/

Sophie Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	9h	29%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	6h30	19%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	8h	26%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	6h	19%
Autre(s) (Projets, partenariat, réunion, communication...)	2h	7%

Le nombre d'heures / semaine valorise le travail de l'ensemble des animateurs ou salariés qui travaillent au sein du Relais.

Caroline Répartition des différentes activités professionnelles		
Activités	Nombre d'heures/semaine	%
Accueil physique et téléphonique des familles (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	3h	21%
Accueil physique et téléphonique des professionnels (entretiens individuels ou temps collectifs) et réponses par mail aux demandes	2h	15%
Temps collectifs et animations en présence des enfants	3h	21%
Gestion de l'équipement (pilotage de l'activité, gestion administrative et des locaux, etc ...)	2h	15%
Autre(s) (Projets, partenariat, réunion, communication...)	4h	28%

Le Rpe est habilité pour répondre aux demandes en ligne sur le site monenfant.fr : OUI ☐ NON ☒

Si NON, préciser s'il est prévu que le Rpe soit prochainement habilité sur le site monenfant.fr et à quelle échéance prévisionnelle ?

L'habilitation sur le site monenfant.fr est en cours de réflexion.

2.3. Les locaux

Pour rappel, selon le référentiel national des relais petite enfance, un Rpe dispose a minima des espaces suivants :

- *Le bureau de l'animateur pour ses tâches administratives, les permanences d'accueil et les entretiens individuels avec les familles ou les professionnels ;*
- *Un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveils, animations, réunions collectives etc...).*

Le bureau doit permettre la confidentialité et le Rpe doit être équipé du matériel nécessaire pour assurer un accueil et un accompagnement adéquats. Il dispose à ce titre d'un mobilier de bureau, d'un téléphone, d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un accès à internet et de la documentation spécifique (ex : revues, livres).

Le local destiné aux animations collectives et/ou aux réunions peut se trouver sur le site de la permanence ou être intégré dans un autre service déjà existant (établissements d'accueil du jeune enfant, lieu d'accueil enfants - parents, etc....). Il doit être adapté à l'accueil de jeunes enfants de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort. L'espace doit être suffisant et doté du matériel pédagogique cohérent au regard des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Il dispose nécessairement d'une installation sanitaire adaptée pour les enfants comme pour les adultes et d'une trousse de premiers secours.

Toutes les activités du relais se déroulent sur le même site : OUI ☐ NON ☒

Configuration des locaux principaux		
Le relais...	OUI	NON
... dispose d'un local spécifique	x	
... est intégré dans un autre équipement Si oui précisez lequel :		x
... a une signalétique	x	
... dispose d'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité	x	
... dispose d'un espace réservé aux animations collectives	x	
... dispose d'une salle de réunion	x	
... dispose de sanitaires adaptés pour les enfants et adultes	x	
... autre : décrire (tout autre espace dédié au relais comme par exemple espace Snoezelen, potager etc...)	x espace de jeux extérieur 0-3 ans	

Si la configuration des locaux ne respecte pas l'ensemble des attendus du référentiel national des relais petite enfance à la date d'élaboration du présent projet de fonctionnement, quelles sont les adaptations et aménagements prévus pour assurer un accueil de qualité du public et se conformer à terme au référentiel national ? A quelle échéance ?

Des activités du relais se déroulent sur plusieurs sites : OUI ☒ NON ☐

Si oui, veuillez compléter le tableau suivant :

Les autres lieux d'intervention du Rpe le cas échéant		
COMMUNE	Adresse	Usage*
Saint-Brès	Accueil de loisirs le Pays des étoiles, Impasse des Nouvelles Écoles, 34670 Saint-Brès	Animation : Ateliers d'éveils Parking gratuit Espace poussettes Permanence : Bureau partagé Parking gratuit

*précisez s'il s'agit d'un lieu de permanence ou d'animation (ou autre).

2.4. Le matériel

Matériel à disposition		
Le relais dispose de...	OUI	NON
... un téléphone fixe	x	
... un téléphone portable	x	
... un ordinateur fixe		x
... un ordinateur portable	x	
... un photocopieur	x	
... une imprimante	x	
... un accès à internet	x	
... un logiciel de gestion	x	
... une adresse mail	x	
... matériel pédagogique et d'animation	x	
... documentations spécifiques (revues, livres etc...)	x	
... un véhicule	x	

Si l'acquisition de matériel est prévue, veuillez indiquer les échéances prévisionnelles :

3. Le contexte territorial du Relais

Décrire en quelques lignes l'histoire du relais (origine de la création, choix du lieu d'implantation et évolutions majeures) :

Le RPE Cadoule Bérange a ouvert ses portes le 1er juin 2016 afin de soulager le RPE de Castries qui était l'un des plus chargé en matière de volume de travail du département. Vendargues est gestionnaire du projet puisque la ville dispose des locaux. Les bureaux du RPE sont situés non loin du centre de la commune.

Les communes appartenant au RPE sont des communes limitrophes qui constituent une partie du secteur Est de l'ancien RPE de Castries : Vendargues et Saint-Brès. Ces deux communes se trouvent sur l'axe de la RN 113. Il s'agit d'offrir aux habitants et aux assistants maternels de ces 2 communes un service de proximité et de qualité.

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Baillargues ouvrant son RPE communal, le RPE Cadoule Bérange regroupe désormais Saint-Brès et Vendargues.

À ce jour, le RPE compte 55 AM agréées sur le territoire : 22 sur Saint-Brès et 33 sur Vendargues. (Données actualisées en février 2026).

Décrire en quelques lignes le diagnostic local et les enjeux pertinents pour l'activité du relais petite enfance :

Le RPE est implanté sur la commune de Vendargues dans une partie des locaux de l'ancienne crèche. Il dispose d'un bureau, d'une salle d'accueil spacieuse, d'un espace de rangement du matériel et de sanitaires. De plus, les locaux disposent d'un accès avec rampe pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes. Le bureau est équipé de matériel informatique portable (ordinateur et téléphone professionnel) et d'un téléphone avec une ligne directe.

Cet équipement permet d'assurer les permanences à Saint-Brès ainsi que des temps de travail en télétravail.

Concernant Saint-Brès, les ateliers continuent sur la commune afin d'être au plus près des professionnels et offrir un service de proximité. La commune met à disposition du RPE une salle du centre de loisirs avec un lieu de stockage pour le matériel de motricité, cette salle n'est pas uniquement destinée à la petite enfance et peut parfois être encombrée de matériel non adapté.

Décrire en quelques lignes la politique et les perspectives de la petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

La politique municipale relative à la petite enfance sur les communes de Saint-Brès et Vendargues vise principalement à développer une offre de services et équipements complémentaires et coordonnés permettant de répondre aux attentes et besoins des parents et des enfants.

Décrire en quelques lignes l'intégration et la participation du Rpe dans les instances locales de coordination de la politique petite enfance :

Un comité de pilotage annuel du RPE, composé des élus des communes, du Directeur Général des Services en charge du service RPE, de la CAF et du Conseil Départemental. Une fonction de chargée de coopération cofinancée dans le cadre du CTG, intégrant le service RPE, référent Mme Patricia LABROT, à Vendargues, Mme Pascaline MARGAILLAN à Saint-Brès.

Décrire en quelques lignes les partenariats engagés par le Rpe avec les autres équipements de son territoire (bibliothèque, crèche etc.)

RPE proches géographiquement : l'organisation de réunions-débats à destination des AM en lien avec leurs pratiques professionnelles afin de mutualiser le coût et de créer une nouvelle dynamique d'échanges entre AM de différentes communes.

Bibliothèque Municipale à Saint-Brès et Vendargues : partage d'informations concernant les bibliothèques municipales de Vendargues et de Saint-Brès (Bébés lecteurs, bébés joueurs).

Crèche municipale de Vendargues : le RPE organise une matinée petite enfance (fête musicale sous forme de jardin sonore dont bénéficient à la crèche municipale et les assistants maternels du RPE).

LAEP Vendargues : mutualisation des locaux et du matériel pédagogique entre RPE et LAEP.

Les écoles maternelles de Vendargues : mise en place d'un projet passerelle dans les deux écoles municipales avec visite de l'école dans le cadre du RPE pour les jeunes enfants entrant à l'école l'année suivante avec leurs assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent.

EHPAD de Vendargues : projet intergénérationnel en cours.

Résidence autonomie Clémentia de Saint-Brès : projet intergénérationnel en cours.

4. La formalisation du projet

La formalisation du projet sert à établir une feuille de route pour la prochaine période pluriannuelle. Elle doit partir d'un diagnostic et établir les perspectives, projets et pistes d'actions envisagées pour chacune des missions détaillées au sein du référentiel national.

Le diagnostic des missions consiste à faire l'état des lieux des actions mises en place par le relais et d'en tirer des enseignements/constats afin d'identifier des axes d'amélioration ou d'éventuelles nouvelles actions à mener.

4.1. L'information et l'accompagnement des familles

Thème 1 : Informer les familles

➤ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
<u>VENDARGUES :</u> Données Imaje avril 2025 du secteur : Nombre d'allocataires moins de 3 ans : 609 Nombre d'allocataires de 3 à 5 ans : 576 Enfants inscrits de – de 6 ans en EAJE : 265 Enfants gardés par une assistante maternelle : - De - 6 ans : 264 - De - 3 ans : 237 Nombres d'enfants du territoire gardés hors de leur commune de résidence : 132 Nombres d'enfants du territoire résidant hors de leur commune de garde : 126 <u>SAINT-BRES :</u> Nombre d'habitants Saint-Brès : 3462 Ouverture d'une micro-crèche privée en septembre 2022 Nombre de places : 12 Liste d'attente : 30 familles 1 Groupe scolaire : Ecole Maternelle : 6 classes 150 élèves environ Ecole Primaire : 10 classes 254 élèves environ	Le RPE est identifié par les familles du secteur Cadoule Béranger (orientation par le réseau partenarial : crèches, mairies, service petite enfance, LAEP, CAF, PMI, mais également assistants maternels, parents ayant déjà contacté le RPE, ...) La place géographique de Vendargues, proche de l'autoroute et de la nationale, favorise l'accueil des familles hors territoire, la commune étant sur leur trajet domicile-travail. Orientation faite également par les RPE des secteurs alentours, en effet les demandes des familles hors secteur ont été plus importantes depuis 2021, tendance due à la baisse du nombre de places d'accueil dans le bassin Nord Montpelliérain Le RPE informe sur tous les modes d'accueil mais oriente les familles afin de trouver un mode d'accueil qui correspond à leurs besoins. Le RPE propose systématiquement aux familles un rendez-vous afin de communiquer la liste des assistantes maternelles, de les aider dans leur recherche d'un mode d'accueil collectif ou individuel et les informer des démarches administratives, dans un souci de les accompagner au mieux dans leur démarche. Le RPE dispose d'une liste pour répondre aux demandes concernant l'accueil d'un enfant porteur de handicap ainsi que pour le

ALSH maternel et primaire : 76 places et 1 ALSH Adolescents : 24 places. <u>VENDARGUES :</u> Nombre d'habitants Vendargues : 7157 (INSEE 2022) 1 EAJE municipal de 44 places Nombre d'enfants inscrits (février 2026) : 54 Liste d'attente : 75 en février 2026 (98 en juillet 2022) 2 Micro Crèches de 12 places : Baby Eveil Beebaby Concept 1 MAM : La Maison de Maïna, 2 AM avec 4 places d'accueil chacune. Écoles et classes maternelles 2025 1 Maternelle Municipale La Ribambelle : 6 classes, 164 élèves 1 Maternelle à Élémentaire Municipale COSSO : 7 classes, 179 élèves dont 73 élèves de Maternelle 2 écoles Élémentaires : Les Garrigues : 6 classes, 147 élèves Les Asphodèles : 5 classes, 126 élèves 1 Maternelle et Élémentaire privée Saint-Joseph : (de la Toute Petite Section, 2 ans au CM2) 4 classes de maternelle dont 1 TPS, 110 élèves dont 49 vendarguois 6 classes élémentaires, 164 élèves dont 95 vendarguois 1 ALSH maternelle : capacité d'accueil le nombre enfants : 40 quasi complet 1 ALSH élémentaire : capacité d'accueil le nombre enfants : 40, mais une dizaine d'enfants ALSH jeunesse le mercredi après-midi, : entre 60 et 70 enfants Vacances évasions : 40 places en élémentaire (6-12 ans) quasiment complet tous les mercredis. Locaux utilisés : Ecole La Ribambelle	périscolaire ce qui évite aux familles d'appeler toutes les professionnelles. Au vu de la diminution du nombre de naissances en France qui impacte également les communes du RPE, la demande tend à être plus importante que l'offre actuelle du territoire tous modes d'accueil confondus.
--	---

Centre de Loisirs Vacances Évasion : 3-6 ans : 40 places/ 6-12 ans : 40 places Nombre d'enfants inscrits : 132 enfants (3-6 ans) / 75 enfants 6-12 ans Liste d'attente : NON Nombre d'enfants accueillis : 60 (40 : 3-6 ans et 20 : 6-12 ans) ALSH jeunesse et sport : 200 places, 250 places l'été Effectif similaire pour le service jeunesse et place aux sports Majorité de 6-12 ans Ouverture d'un Lieu d'Accueil Parent Enfant Les Petits sourires en juin 2022, avec l'association Jouons en ludothèque.	
---	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Améliorer l'information des familles sur les différents modes d'accueil du territoire.	Le RPE informe les familles sur les différents modes d'accueil : leurs caractéristiques, leur coût. Le RPE accompagne les parents dans l'utilisation des simulateurs disponibles et des sites partenaires (Caf, monenfant.fr, URSSAF, etc.) Le RPE distribue la plaquette des RPE proposée par la CAF chaque année aux différents partenaires. Un affichage extérieur à l'entrée du RPE (plaquette du relais, diverses informations relatives	Améliorer l'information sur le territoire. Favoriser l'accès à un mode d'accueil. Permettre la visibilité du RPE et ces missions.	A chaque demande jusqu'en 2027. A chaque rendez-vous et en libre-service jusqu'en 2027.	Nombre de familles ayant contacté le RPE. Nombre de parutions.

		aux missions du RPE envers les usagers).			
2	Améliorer l'information donnée aux parents concernant leurs demandes atypiques.	Les demandes atypiques concernent : le périscolaire, l'accueil en urgence, l'accueil d'un enfant en situation de handicap, l'accueil pour faciliter le retour à l'emploi. Transmettre une liste précise pour ces types de demandes.	Rendre plus facile la recherche pour les familles.	A chaque demande jusqu'en 2027.	Nombre de contacts.
3	Mise à jour des sites internet des communes du RPE en collaboration avec les services communication des mairies.	Le RPE propose des articles dans les bulletins municipaux et sur les réseaux sociaux des communes informant sur les missions du RPE, les horaires, l'accessibilité, etc.	Améliorer l'information sur le territoire. Renforcer la diffusion de l'information au public. Promouvoir le métier d'assistant maternel.	Deux fois par an en septembre et mars jusqu'en 2027.	Mise à jour des sites internet des communes du RPE.
4	Créer un Guide Petite Enfance de la commune de Vendargues.	Travailler en collaboration avec le service communication de la Ville de Vendargues afin de créer un flyer papier et PDF regroupant tous les services de la commune autour de la petite enfance (AM, multi-accueils, associations, PMI, etc.).	Améliorer l'information sur le territoire. Renforcer la diffusion de l'information au public. Promouvoir le métier d'assistant maternel.	Une fois en 2025. Mise à jour tous les ans jusqu'en 2027. Distribution régulière dans l'année et à chaque RDV famille / AM.	Retours des usagers ayant eu le guide.

➤ **Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
Présentation du site monenfant.fr par le RPE lors du premier rendez-vous téléphonique ou physique avec les familles Lien vers le site internet monenfant.fr transmis à chaque mail adressé aux familles lors d'une demande d'accueil. Lien vers le site monenfant.fr sur la page du RPE sur le site internet des communes du territoire.	L'objectif est de valoriser le site monenfant.fr, site public et gratuit avec de nouvelles fonctionnalités et porteur d'informations relatives à la vie de famille. Le RPE observe que certaines familles n'hésitent pas à aller sur des sites privés et payants pour rechercher une AM.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Améliorer la communication sur l'offre de service de monenfant.fr auprès des familles.	Le RPE présente le site lors de chaque contact (téléphonique, rendez-vous) de famille en recherche d'un mode de garde, présenter le site monenfant.fr mais aussi aux nouvelles AM. Le RPE inscrit l'adresse du site monenfant.fr accompagner d'un résumé explicatif des fonctions de ce portail national sur chaque retour de mail, envoyé aux familles, et sur la page RPE de chaque commune.	Permettre aux parents d'accéder à un portail gratuit et adapté avec des informations et des services en ligne existants dans le domaine de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.	A chaque rendez-vous ou chaque demande jusqu'en 2027. Une fois en 2022.	Nombre de famille ayant contacté le RPE. Mise en place du mail type. Mise en place de la description du portail sur la page RPE de chaque commune.

2	Demander l'habilitation du RPE auprès de la CAF.	Le RPE est en cours de réflexion sur la demande d'habilitation et mise en place d'une convention spécifique pour traiter les demandes en ligne des familles via le site monenfant.fr	Le RPE reçoit ces demandes et propose des rendez-vous physiques ou téléphoniques aux parents.	Une fois en 2026.	Nombre de famille ayant contacté le RPE via le site monenfant.fr
---	--	--	---	-------------------	--

➤ **Le guichet unique d'information (mission renforcée)**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de guichet unique d'information

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

Thème 2 : Accompagner le recours à un professionnel de l'accueil individuel

➤ **Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels**

DIAGNOSTIC				
État des lieux				Constat et enjeux identifiés
Nombre total d'assistants maternels agréés et évolution :				Le nombre d'assistants maternels agréés a tendance à diminuer pour différentes raisons : - Départs à la retraite (population des AM vieillissante) - Changement d'activité professionnelle (métier physique, administratif complexe, etc.)
	2022	2025 (avec Baillargues)	2026 (avec retrait de Baillargues)	
En activité	51	81	55	
Agréées	105	87	79	

Évolution du nombre d'AM agréées en activité par communes :

	2023	2024	2025	2026
Saint-Brès	16	20	20	16
Vendargues	35	34	31	31
Total	51	54	51	47

Évolution du nombre de places disponibles/nombre de places d'agréments des AM en activité en novembre :

	2023	2024	2025	Mars 2026
Saint-Brès	7	15	16	12
Vendargues	17	25	35	27

Nombre moyen d'enfants accueillis par un assistant maternel : 3,8 en 2020 (3,4 en 2018)

Nombre d'assistants maternels acceptant l'accueil :

- Horaires spécifiques 8 (17 en 2022)
- Urgence 19 (28 en 2022)
- D'enfants en situation de handicap 10 (25 en 2022)
- Périscolaire 11 (25 en 2022)

Offre d'accueil individuel au domicile des parents (Données 2022) Bénéficiaire CMG garde à domicile : 8 en 2020 (5 en 2019)

- Déménagement d'AM voulant accéder à la propriété sur des secteurs plus accessibles financièrement.
- Mise à jour des changements de situations de l'agrément des assistantes maternelles effectué par le Conseil Départemental.

Le nombre d'agréments et de places diminue.

Ces deux dernières années, le RPE observe une diminution de la demande des familles due principalement à une diminution du nombre de naissances.

Le faible taux de chômage observé en 2022 est plus important aujourd'hui.

En effet, en 2025, après sondage auprès des assistants maternels, 14 ont déclaré être en situation de sous-activité.

Du fait de places vacantes chez ces professionnels, ils privilégient les places à temps complet. Les demandes concernant les horaires atypiques, périscolaires, temps partiel sont moins acceptées. Ces familles ont plus de difficultés à trouver un mode d'accueil.

Le RPE constate que les demandes pour une garde à domicile sont rares voir quasi inexistantes (1 demande par an environ).

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE

N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Mettre en lien les familles en recherche d'un mode d'accueil et les AM.	Diffusion de la liste des assistantes maternelles auprès des familles. Mise à jour régulière des disponibilités d'accueil : suivi des	Faciliter la recherche d'un mode d'accueil pour les familles.	Toute l'année, à chaque demande jusqu'en 2027.	Nombre total de familles accompagnées.

		des fiches de liaison des AM. Orientation et explication spécifique sur le site monenfant.fr lors des entretiens téléphoniques ou physiques des familles.			
2	Améliorer l'information aux familles en recherche d'accueil spécifique.	Mise à jour régulière des disponibilités d'accueil spécifique : des fiches « profil d'accueil » envoyées aux AM. Diffusion d'une liste d'assistants maternels acceptant les accueils spécifiques aux parents concernés (enfants porteurs de handicap ou périscolaire) ou envoi directement aux AM de ces demandes spécifiques par mail.	Améliorer la lisibilité et le détail de la liste des disponibilités des AM. Diffuser des informations actualisées. Permettre aux familles d'affiner et faciliter leurs recherches.	Une fois par an en septembre jusqu'en 2027. Toute l'année, à chaque demande jusqu'en 2027.	Nombre total de familles en demande spécifiques accompagnées.

➤ **Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
Nombre de contacts familles reçus de janvier juillet 2022 : La recherche d'un mode d'accueil : 129 Le rôle ou le contrat de travail : 89 Autres motifs (renseignement métiers, pédagogique ...) : 19	Pour les parents, le droit du travail est la deuxième demande d'information après la recherche d'un mode de garde. Le RPE donne les informations de 1 ^{er} niveau puis oriente vers les organismes spécifiques en fonction de la demande. (URSSAF, DREETS Occitanie, France Emploi Domicile, etc.).

Les motifs de contact principaux des familles qui contactent le RPE sont : - La demande d'une liste des AM - Des informations concernant le contrat de travail, l'URSSAF, les aides sociales, etc. - Les questions sur le statut juridique en cas de litiges / conflits. Les parents ayant fait leur demande d'accueil auprès des crèches du secteur, font également leur demande auprès du RPE pour se rassurer, ou après la réponse négative des commissions des crèches. L'accompagnement et le soutien à la parentalité n'est, pour la plupart du temps, pas le motif principal de leur appel, mais vient au fur et à mesure de la conversation lorsque la famille se sent en confiance. Certaines familles ne passent pas par le RPE et n'ont pas les informations relatives à l'emploi d'une AM avant le début du contrat. Cela peut occasionner des conflits et des litiges car ils n'ont souvent pas eu connaissance des responsabilités, de leurs devoirs et de leurs droits en tant que particulier employeur.	Au premier contact, un rendez-vous physique est proposé systématiquement au RPE pour l'accompagnement à la recherche et les démarches administratives, ensuite viennent les informations relatives au droit du travail. L'enjeu est de faire connaître au mieux le rôle de particulier employeur aux familles.
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Délivrer une information générale en matière de contrat de travail aux parents.	Proposition systématique d'un rendez-vous si possible physique voir téléphonique : explication et transmission des documents nécessaires à l'emploi d'un assistant maternel Le RPE encourage les parents à formuler leurs attentes vis-à-vis de leur employé au	Prise de connaissance de leurs droits et de leurs obligations pour les parents employeurs. Diminuer les litiges et les conflits dus à une non information ou	A chaque demande jusqu'en 2027.	Nombre de contacts de familles.

		sein d'un projet d'accueil. Transmissions des coordonnées des organismes et partenaires spécialisés (URSSAF, DREETS Occitanie, CAF, etc.) lors de l'entretien, mais également par mail lors de l'envoi de la liste des AM si aucun RDV n'est souhaité par la famille. Informations concernant la CCN 2021.	non compréhension du droit du travail.		
--	--	---	--	--	--

4.2. L'information et l'accompagnement des professionnels

Thème 1 : Offrir un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les professionnels

➤ Informer les professionnels sur le métier

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les éducatrices du RPE se rendent disponibles pour accompagner les candidates à l'agrément et les assistantes maternelles au quotidien. Le RPE fait une présentation complète de cette profession aux futurs candidats. Le RPE reçoit sur rendez-vous les personnes intéressées par cette profession et les personnes dont la demande d'agrément est en cours. Le RPE renseigne sur les différentes facettes de ce métier : accueil de l'enfant et sa famille, travail en autonomie et indépendance, connaissances administratives et législatives, l'accès à la formation, etc.	Le nombre d'AM nouvellement agréée diminue sur le secteur, le nombre d'AM quittant la profession tend à augmenter : connaissance plus réaliste du métier. Toutes les nouvelles assistantes maternelles sont venues sur le RPE s'informer sur l'exercice de leur métier au terme de leur formation obligatoire ou après la 1^{re} rencontre avec la puéricultrice du secteur. Le RPE délivre une information d'ordre général de 1^{er} niveau aux assistants maternels à propos de leurs droits et de leurs obligations et les oriente vers des sites institutionnels ou des organismes spécialisés tels que l'URSSAF ou la DREETS.

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Présenter la profession d'AM aux futurs candidats.	Temps d'échanges lors de rdv, remise de documents...	Prise de connaissance du métier dans sa globalité, sous ses différents aspects (avantages et inconvénients).	A chaque demande jusqu'en 2027.	Evolution du nombre d'AM sur le secteur. Nombre de contacts comptabilisés par le logiciel.
2	Accompagner les AM nouvellement agréées.	Se rendre disponible (rdv, contact téléphonique, mail) pour les accompagner et les soutenir au démarrage de leur activité selon leurs besoins individuels.	Mise en place d'une relation de confiance entre les AM et les éducatrices du RPE.	A chaque demande lors des ateliers d'éveil, des temps d'accueil du public au RPE (mail, téléphone) jusqu'en 2027.	Nombre de contacts par les nouvelles AM.
3	Accompagnement de l'ensemble des AM pour les différentes questions en lien avec l'exercice de leur métier.	S'adapter à leurs disponibilités pour les modes de contacts. Transmettre des documents. Promouvoir le site internet du RPE.	Lien de confiance entre les AM et les éducatrices du RPE.	A chaque demande lors des ateliers d'éveil, des temps d'accueil du public au RPE (mail, téléphone) jusqu'en 2027.	Nombre d'AM qui ont contacté le RPE en lien avec l'exercice de leur métier. Nombre de contacts d'information aux familles recensés par le logiciel.

4	Informar sur les ressources du territoire notamment en termes de services et d'équipements disponibles.	Informar sur les passerelles entre les différents métiers, les possibilités de recours à la VAE et les évolutions possibles en s'appuyant notamment sur les fiches métiers de la petite enfance disponibles sur le site monenfant.fr.	Professionnalisation des AM. Réorientation professionnelle.	A chaque demande jusqu'en 2027.	Nombre d'AM sur le secteur Nombre de départs en formation.
---	---	---	--	---------------------------------	---

- **Informar et assister les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur monenfant.fr**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
Le RPE informe toutes les nouvelles AM de l'obligation de s'inscrire sur le site monenfant.fr, montre l'intérêt du site et son utilisation.	Certaines AM du secteur ne sont pas inscrites sur le site monenfant.fr. Les AM inscrites sur le site ont toutes leurs présentations renseignées, mais leurs disponibilités ne sont pas toutes renseignées (pas mises à jour régulièrement). Le RPE propose un accompagnement aux assistantes maternelles dans l'accomplissement de ces démarches. Peu de personnes se sont manifestées pour demander cet accompagnement (environ 1 demande par an).

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Accompagner les AM dans les démarches d'utilisation de ce site.	Se rendre disponible par téléphone, rdv, organisation d'ateliers pour un accompagnement individualisé ou	Faciliter la navigation sur le site par les AM.	A chaque demande lors des temps d'accueil du RPE au public jusqu'en 2027.	Nombre d'AM présentes sur le site et actualisation des disponibilités

		en petits groupes.			et des informations.
2	Informers les AM sur l'obligation et l'intérêt d'utiliser ce site.	Mailing, contacts individuels.	Favoriser la mise en relation avec les familles.	Une fois par an en septembre jusqu'en 2027.	Nombre d'AM présentes sur le site et actualisation des informations transmises.

➤ **Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels**

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les conférences : - Mai 2025 : conférence sur l'aménagement de l'espace de l'AM en partenariat avec plusieurs RPE. Les réunions : - Octobre 2024 : réunion sur la protection sociale des assistantes maternelles en partenariat avec France Emploi Domicile. - Avril 2025 : réunion avec les puéricultrices du SAT sur le soin et la santé de l'enfant.	En 2025 a été proposé de reprogrammer des réunions d'analyse de la pratique professionnelle sur un parcours de formation continue. Par manque de participant, la formation n'a pas eu lieu. 1/3 des AM en activité participent aux réunions / conférences. Continuer l'organisation d'une conférence par an en partenariat avec le RPE alentours. Communiquer sur ces conférences au niveau des communes pour valoriser les AM auprès des familles.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA NOUVELLE PÉRIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Développer et valoriser les compétences professionnelles des AM notamment auprès des familles.	Partenariat dans l'organisation d'une conférence chaque année pour les AM en collaboration avec RPE alentours.	Transmissions d'informations par mail sur différents thèmes afin de toucher les AM qui ne viennent pas aux réunions.	Progression de la qualité de l'accueil des jeunes enfants.	Nombre d'AM participantes.

		Communiquer sur les conférences, la formation continue et les analyses de pratique effectuées par les AM en collaboration avec les services de communication de chaque commune du RPE.		Valoriser les compétences des AM auprès des familles.	Nombre de communication mentionnant ces temps d'échange et d'écoute des professionnelles.
2	Remobiliser les AM dans la participation à l'analyse de pratique.	Organiser des réunions d'analyse de pratique en partenariat avec un organisme de formation.	Permettre aux professionnels d'être écouté et pouvoir échanger avec d'autres professionnels.	Une fois par an jusqu'en 2027.	Nombre de départs en formation APP.
3	Soutenir les AM dans leur pratique quotidienne : difficultés rencontrées auprès de familles en difficultés, d'enfants montrant des retards ou des troubles du développement.	Temps d'échange et d'écoute individuel. Disponibilité des animatrices lors de temps informel (fin atelier, téléphone, visite bureau, etc.)	Faire du RPE un lieu d'écoute, d'accompagnement et d'orientation vers les services compétents (PMI, CRIP, etc.).	A chaque demande sur les temps d'ouverture du public du RPE, en ateliers d'éveil jusqu'en 2029.	Nombre de contacts saisis dans le logiciel à ce sujet.

Thème 2 : Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques

➤ Organiser des ateliers d'éveil

DIAGNOSTIC	
État des lieux	Constat et enjeux identifiés
Les ateliers d'éveil auprès des AM permettent de transmettre de nombreuses informations pédagogiques, éducatives et faire un soutien et un accompagnement à la professionnalisation : ceux sont véritablement des lieux de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles	Chaque groupe d'AM en atelier d'éveil accueille 5 à 6 AM maximum. Les groupes ont été repensés en 2022 afin d'être plus équilibrés. Un nombre moins important de participants permet à l'animatrice d'être plus disponible et

avec l'animatrice, mais également entre assistantes maternelles. Le RPE organise 3 à 4 ateliers par semaine. 2 à 3 ateliers d'éveil par mois sont possibles pour chaque AM. Depuis janvier 2026, le nombre d'ateliers d'éveil par assistantes maternelles a pu être augmenté au regard du retrait de Baillargues. : 3 ateliers en plus par groupe. Nous avons 6 groupes différents d'AM, 2 groupes sur St-Brès et 4 groupes sur Vendargues. De ce fait, les AM auront 19 ateliers chacune par an au lieu de 16. Participation active des assistants maternels (proposition et mise en place d'activités, aide à l'installation et au rangement, proposition sur le matériel utilisé). Centrer ces temps sur l'accompagnement des enfants. Fréquentation des ateliers d'éveil : - 2023 : 132 ateliers d'éveil (dont 9 dédoublés) / 61 AM différentes sur 77 AM actives/ 86% des AM fréquentent les ateliers / 289 enfants différents. - 2024 : 108 ateliers d'éveil, / 61 AM différentes sur 87 actives/ 70% des AM fréquentent les ateliers - 2025 (jusqu'au 31 mars) : 130 ateliers d'éveil, 63 AM différentes sur 82 actives/77% des AM fréquentent les ateliers.	de proposer des ateliers plus qualitatifs dans l'accompagnement de la posture professionnelle des AM auprès des jeunes enfants, dans les propositions pédagogiques. A noter que sur Vendargues, les groupes tendent à être plus importants du fait des derniers agréments sur la commune (AM qui souhaitent participer aux ateliers d'éveil). L'enjeu est de poursuivre la préparation des ateliers d'éveil de manière plus approfondie, thématiques par exemple et avec des projets en partenariat avec les acteurs locaux.
---	---

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Préparer les plannings pour les ateliers d'éveil.	Via document Excel, travail sur le planning et rotation entre les communes.	Proposer des ateliers d'éveil organisés.	Une fois par an en juillet jusqu'en 2027.	Respect du nombre d'ateliers via le planning annuel. Même nombre d'ateliers par

					communes ou groupes d'AM.
2	Envoi des plannings des ateliers d'éveil en amont aux communes.	Par mail, contacts avec les élus et les agents d'accueils des communes.	Validation des communes et disponibilités des salles. Maintenir les relations partenariales et promouvoir l'activité de l'ensemble des structures du secteur.	Une fois par an en juin jusqu'en 2027.	Retour des communes sur la bonne réception du planning.
3	Envoi des plannings des ateliers d'éveil aux AM.	Par courrier à la rentrée pour les ateliers de sept à déc de chaque année. Impressions des plannings pour les AM et distribution en ateliers d'éveil pour les ateliers de janvier à juin.	Communication sur les dates aux AM.	2 fois par an en septembre et décembre jusqu'en 2027.	Chaque AM a les informations actualisées.
4	Préparation de la partie pédagogique des ateliers d'éveil.	Mise en place d'un travail de recherche par les deux éducatrices sur le contenu des ateliers d'éveil afin qu'il soit diversifié : travail sur les saisons, sur des thématiques spécifiques, travail sur l'écologie et la récupération de matériel, favoriser les ateliers en extérieur en fin d'année scolaire.	Harmoniser les pratiques des deux éducatrices du RPE. Proposer des ateliers différents et construits.	1 demi-journée par mois sont consacrées à la préparation des ateliers d'éveil jusqu'en 2027.	Temps passé sur la préparation des ateliers d'éveil.
5	Continuer les ateliers	Se déplacer dans les communes du RPE.	Lieu d'éveil pour les enfants	2 à 3 ateliers par	

	d'éveil en itinérance.	Développer des actions éducatives envers les jeunes enfants.	Lieu de proximité pour les AM.	communes ou par groupes d'AM par mois hors vacances scolaires jusqu'en 2027.	Nombre d'ateliers organisés.
6	Faire intervenir des professionnels extérieurs.	Se mettre en relation avec les intervenants. Calculer le budget consacré à ces intervenants.	Proposer des ateliers différents, créer du lien avec d'autres professionnels. Proposer des ateliers variés aux enfants.	4 séances par an par communes ou par groupes d'AM jusqu'en 2027.	Nombre d'ateliers avec intervenants.
7	Travailler en lien avec les autres structures existants : ludothèques, médiathèques, micro-crèches etc.	Empreint de livres en médiathèques et bibliothèques. Fête du RPE en partenariat avec la crèche de Vendargues « Les petits lutins ».	Rechercher la complémentarité entre les différentes structures. Créer du lien.	Empreint de livres à chaque atelier thématique jusqu'en 2029. Une fois par an au mois de mai / juin jusqu'en 2027.	Nombre de livres empruntés et nombre de rendez-vous collaboratifs. Nombre de participants.
8	Etablir un règlement de fonctionnement du RPE.	En format papier, à remettre à chaque assistante maternelle.	Faire respecter les règles au sein du RPE, faire comprendre aux professionnelles le fonctionnement du RPE.	Version définitive prévue pour septembre 2025.	Nombre de signatures des AM.
9	Réfléchir à un projet de prêt de mallettes	Un sondage sera réalisé auprès des AM pour cibler leurs besoins.	Participer à la professionnalisation des AM.	Mise en place en septembre 2026.	Nombre d'emprunts de mallettes pédagogiques.

	pédagogiques au domicile des AM.	Emprunt soumis à un règlement à signer au préalable. Projet qui dépendra du budget du RPE.	Leurs permettre d'accéder à des jouets qu'elles n'ont pas chez elle, limite l'achat et la surconsommation.		
10	Projet intergénérationnel	Proposer des ateliers partagés avec l'EHPAD de Vendargues et la résidence autonomie de Saint-Brès.	Créer du lien intergénérationnel entre tous les acteurs.	Une fois par mois pour chaque commune et chaque groupe d'AM.	Nombre de séances proposées et nombre de participants. Retour des usagers.

➤ **L'analyse de la pratique (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission renforcée « analyse de la pratique »

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation

➤ **Accompagner le parcours de formation des professionnels**

DIAGNOSTIC			
État des lieux			Constat et enjeux identifiés
<u>Evolution du nombre de départs en formation :</u>			Le RPE recueille les demandes des AM et valorise la formation continue sur les temps d'accueil (constitution de groupe, prêts de salle et matériels dans une commune du secteur du RPE ou en lien avec les RPE alentours et les organismes de formation). Le RPE favorise au maximum l'accès à la formation le plus proche du domicile de l'AM.
	2022	2025	
AM en activité	66	81	
Départs	40	42	

	Le RPE peut aussi partir des observations pendant les ateliers d'éveil ainsi que des échanges avec les puéricultrices de secteur pour le choix des thématiques de formation. L'implication des AM dans la formation continue qui augmentait chaque année jusqu'en 2022 tend à diminuer. Les causes principales évoquées par les AM sont : - Le temps pour être indemnisé par IPERIA. - L'annulation tardive des formations en raison des accords interbranches, du gel des formations (qui a eu lieu régulièrement depuis septembre 2023). - L'appréhension que les parents employeurs ne trouvent pas d'AM remplaçante. Un nombre majoritaire d'AM se forme en semaine mais le RPE constate tout de même que les formations le samedi restent appréciées.
--	--

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Développer et valoriser les formations continues auprès des AM.	Le Rpe tient à disposition des AM toutes les informations utiles sur les formations et leur fait des propositions de formation. Le RPE valorise auprès des professionnels les départs en formation en favorisant le témoignage des assistants maternels formés et le partage des acquis. Le RPE veille à avoir sur son territoire des assistants maternels formés pour accueillir	Progression de la qualité de l'accueil des jeunes enfants des AM. Augmenter le nombre de départ en formation continue.	Tout au long de l'année et chaque demande jusqu'en 2027.	Nombre de départs en formation.

		des enfants en situation de handicap. Mise en place d'une liste de diffusion des plannings des organismes par mail ou distribution des plaquettes des organismes de formation. Sensibiliser les assistants maternels à l'importance de la formation au cours des différentes rencontres.			
--	--	---	--	--	--

Thème 3 : Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels et le manque d'attractivité du métier

➤ **Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels**

DIAGNOSTIC			
État des lieux			Constat et enjeux identifiés
<u>Nombre de places disponibles :</u>			Le RPE observe depuis 2023, une diminution des demandes des familles. Certaines AM ont des places vacantes et leurs agréments se remplissent moins longtemps à l'avance (par exemple les années précédentes, au mois de mai, les places étaient déjà prises pour la rentrée de septembre suivante). Les agréments libres chez les assistantes maternelles peuvent être des temps partiels ou libres provisoirement (attente d'un accueil prévu pour les mois à venir, AM ne souhaitant pas accueillir plus d'enfants pour le moment...). Certaines assistantes maternelles ont des critères de travail bien spécifique (amplitude horaires, jours de travail dans la semaine...) et « choisissent » les formes de contrat qu'elles acceptent (temps plein ou partiel, périscolaire...).
	Mai 2024	Mai 2025	
AM en activité	81	75	
Places disponibles	21	28	
<u>Nombre moyen d'enfants accueillis par un assistant maternel :</u>			
- 3,4 en 2018 - 2.8 en 2025			

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Repérer les assistantes maternelles en sous activité et les accompagner.	Mailing aux AM pour leur demander si elles sont en sous activité.	Connaitre le nombre d'AM en sous activité.	En septembre chaque année jusqu'en 2027.	Nombre d'AM en sous activité.
2	Travailler avec la puéricultrice qui suit les AM à leur domicile.	Rendez-vous au moins deux fois par an pour établir le suivi de toutes les professionnelles.	Lutter contre la sous activité des AM.	En janvier et en septembre de chaque année jusqu'en 2027.	Nombre de rencontres.
3	Inviter les AM à suivre des formations.	Mettre à disposition le catalogue de formation. Leur transmettre les mails avec les dates de formation des différents organismes de formation.	Développer les compétences et connaissances des assistantes maternelles.	A chaque demande des AM jusqu'en 2027.	Nombre d'AM ayant sollicité le RPE pour ce type d'information. Nombre de départs en formation.

4	Accompagner les AM individuellement pour lutter contre la sous activité.	Accompagner les AM dans l'élaboration d'un projet d'accueil à utiliser lors des entretiens avec les parents. Mise à jour du profil et des disponibilités d'accueil sur le site monenfant.fr.	Lutter contre la sous activité des AM.	A chaque demande des AM jusqu'en 2027.	Nombre d'AM ayant sollicité le RPE pour ce type de rendez-vous.
---	--	---	--	--	---

➤ **Promouvoir le métier d'assistant maternel**

DIAGNOSTIC				
État des lieux				Constat et enjeux identifiés
<u>Évolution du nombre d’AM agréées en activité par communes</u> :				Le nombre d’AM agréée tend à la baisse, plus d’AM qui arrête le métier que de nouvelles arrivantes. Un réel besoin de faire connaître cette profession sur le territoire, son attractivité et communiquer sur l’importante offre disponible. Il y a deux, trois ans en arrière, l’objectif tendait plus à promouvoir le métier pour susciter des vocations et ainsi de nouveaux agréments car il y avait moins d’offres que de places disponibles. Aujourd’hui, du fait de la diminution du nombre de naissances ainsi qu’au ralentissement du PLU des communes, il s’agit plutôt de valoriser le métier d’AM comme un métier à part entière, un vrai accueil pour le jeune enfant. Le RPE s’engage à poursuivre les actions de communication autour de la profession d’AM au cours de la prochaine période.
	2023	2024	2025	
Saint-Brès	21	22	16	
Vendargues	39	39	32	
Total	60	61	48	

ACTION(S) ENVISAGEE(S) POUR LA NOUVELLE PERIODE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Visibilité du métier d'AM.	Utilisation des sites internet des communes, réseaux sociaux, journaux communaux.	Mise en avant de la profession par des actions la valorisant.	Quelques fois dans l'année selon les besoins observés jusqu'en 2027.	Nombre de publications sur ces supports.
2	Renseigner les candidats potentiels au métier d'AM.	Rdv individuels, renseignements téléphoniques... Informations dispensées en complément de la PMI (procédure d'agrément, modalités d'exercices, etc.).	Permettre d'appréhender le métier et les possibilités de déroulement de carrière. Information sur les aides à l'installation...	A chaque demande lors des temps d'accueil du RPE au public jusqu'en 2027.	Nombre de nouvelles assistantes maternelles agréées sur le territoire.
3	Reconnaissance du métier d'assistante maternelle.	Valoriser ces professionnelles auprès des parents et des partenaires. Organisation d'une journée nationale des assistantes maternelles.	Considération et reconnaissance de cette profession. Créer du lien.	Quelques fois dans l'année selon les besoins observés jusqu'en 2027.	Retours des familles lors des RDV physiques ou téléphoniques.

➤ **La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée) :**

Uniquement si le relais souhaite s'engager dans la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel

Diagnostic motivant l'engagement dans cette mission renforcée
L'offre d'accueil sur les communes augmente et la demande d'accueil des familles diminue. Le secteur du RPE Cadoule Bérange reste moins impacté que d'autres communes de l'Hérault plus reculées en raison de sa situation géographique (proche de la N113, de Saint-Aunès, Jacou et le Crès – gros pôles commerciaux). Les assistantes maternelles privilégient certains horaires (pas le mercredi, hors vacances scolaires ...) et le taux horaire tend à augmenter en particulier pour les petits contrats (3 jours par semaine) qui sont de plus en plus nombreux.

La population des assistantes maternelles est vieillissante et peu renouvelée : 15 AM ont plus de 60 ans en 2022. 6 AM sont parties à la retraite entre 2021 et 2022. Certaines AM sont agréées mais n'exercent pas en tant qu'AM suite à l'obtention de leur agrément.

Le nombre d'agréments baisse légèrement de 111 à 107 en 5 ans, mais le nombre d'AM actives diminue passe de 101 à 84 AM actives en 5 ans.

D'où l'importance de renforcer l'attractivité du mode d'accueil individuel.

ACTION(S) ENVISAGÉE(S) POUR LA MISE EN PLACE DE LA MISSION RENFORCÉE					
N°	Description de l'action	Moyens alloués	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles	Indicateurs d'évaluation
1	Faire parler du métier d'AM dans les journaux locaux, les bulletins municipaux des communes ainsi que sur les réseaux sociaux.	Partageant leurs activités, les avantages de l'accueil individuel sur les différents supports de communication.	Visibilité du métier.	A chaque évènement du RPE ou en période de forte sous activité dès AM jusqu'en 2027.	Nombre de parutions sur les supports de communication.
2	Célébrer la journée nationale des assistants maternelles.	Proposition soirée à destination des AM.	Valorisation du métier.	Aux alentours du 19 novembre de chaque année jusqu'en 2027.	Nombre d'inscription.